

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 1 de 18

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

UFI: J3W9-M0Q1-S00N-Y79K

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

lubrifiant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: TUNAP GmbH & Co. KG
Rue: Bürgermeister-Seidl-Str. 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: + 49 (0) 8171/1600 - 0
E-mail: sdb@tunap.com
Internet: www.tunap.com

Téléfax: + 49 (0) 8171/1600 - 40

Fournisseur

Société: TUNAP International GmbH
Rue: Bürgermeister-Seidl-Strasse 2
Lieu: D-82515 Wolfratshausen
Téléphone: +49 (0) 8171/1600-0
E-mail: sdb@tunap.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33(0)145425959
+33 03 88 37 37 37 (CapTv de Strassbourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Aerosol 1; H222-H229
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mention Danger
d'avertissement:

Pictogrammes:**Mentions de danger**

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 2 de 18

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer Aérosol.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans aux prescriptions légales.

2.3. Autres dangers

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 3 de 18

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
75-28-5	isobutane			50 - < 100 %
	200-857-2	601-004-00-0	01-2119485395-27	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Liq.); H220 H280			
90622-57-4	Hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques			20 - < 25 %
	918-167-1		01-2119472146-39	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304 EUH066			
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			10 - < 20 %
	265-157-1		01-2119484627-25	
	Asp. Tox. 1; H304			
74-98-6	propane			5 - < 10 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Liq.); H220 H280			
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes			3 - < 5 %
	921-728-3		01-2119471305-42	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
106-97-8	butane			1 - < 3 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Press. Gas (Liq.); H220 H280			
1809-14-9	phosphonate de dioctyle			< 0,1 %
	217-315-6		01-2120792463-47	
	Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H319 H400 H411			
68187-67-7	Amines, alkyle en C12-14, phosphates d'isooctyle			< 0,1 %
	269-119-5			
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H312 H302 H314 H318 H400 H411			
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium			< 0,1 %
	307-593-8		01-2119985174-30	
	Skin Sens. 1B; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 4 de 18

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
90622-57-4	918-167-1	Hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	20 - < 25 %
		par inhalation: CL50 = >25 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64742-54-7	265-157-1	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	10 - < 20 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg	
64741-66-8	921-728-3	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes	3 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = > 21 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >9,4 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2200 - 2500 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 7100 - 7800 mg/kg	
1809-14-9	217-315-6	phosphonate de dioctyle	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10	
68187-67-7	269-119-5	Amines, alkyle en C12-14, phosphates d'isooctyle	< 0,1 %
		dermique: ATE = 1100 mg/kg; par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
97675-24-6	307-593-8	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	< 0,1 %
		par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 5000 mg/kg Skin Sens. 1B; H317: >= 10 - 100	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Se laver avec beaucoup d'eau et de savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Consulter impérativement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête, nausées, étourdissements, irritation de la peau fatiguée,

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Appeler un CENTRE ANTIPOISON. Des symptômes peuvent apparaître seulement quelques heures après l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 5 de 18

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de combustion dangereux; Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Pour les secouristes

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer le mode d'emploi.

La poussière doit être aspirée directement à l'endroit où elle se dégage. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 6 de 18

inflammables.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter l'exposition. Porter un vêtement de protection approprié. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Aliments pour humains et animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du gel. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 7 de 18

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2,73 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,58 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,97 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,19 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c./jour
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	2035 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	773 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	608 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	699 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	699 mg/kg p.c./jour
1809-14-9	phosphonate de dioctyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,9 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,4 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,5 mg/kg p.c./jour
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	3,33 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,33 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,667 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,833 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	0,66 mg/m³

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 8 de 18

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	
Intoxication secondaire		9,33 mg/kg
1809-14-9	phosphonate de dioctyle	
Eau douce		0,00287 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0287 mg/l
Eau de mer		0,000287 mg/l
Sédiment d'eau douce		33,4 mg/kg
Sédiment marin		3,34 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1 mg/l
Sol		6,66 mg/kg
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	
Eau douce		1 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		10 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Sédiment d'eau douce		723500000 mg/kg
Sédiment marin		723500000 mg/kg
Intoxication secondaire		16,667 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		868700000 mg/kg

Conseils supplémentaires

- a sans limitation
- b Fin de l'exposition voire fin du processus
- c en cas d'exposition à long terme: après plusieurs postes superposées
- d avant la couche suivante

sang (B)
Urine (U)

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Lunettes de protection hermétiques.
EN 166

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.
Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile) Temps de pénétration 480min
Epaisseur du matériau des gants 0,45 mm
EN ISO 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 9 de 18

laver avant réutilisation.

Protection respiratoire

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.
Cas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle pertinente est intéressant de noter:
Appareil de protection respiratoire approprié : Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).
Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: AX
Respecter les limites de port indiquées par le fabricant.
Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Respecter les prescriptions légales et les dispositions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Aérosol
Couleur:	jaune
Odeur:	caractéristique

	Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	-42 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	0,6 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	10,8 vol. %
Point d'éclair:	-80 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	non déterminé DIN 19268
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	27 mm ² /s
Hydrosolubilité:	facilement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,768 g/cm ³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Dangers d'explosion
Peut exploser sous l'effet de la chaleur.
Propriétés comburantes
Le produit n'est pas: comburant.

Information supplémentaire

Les indications se rapportent à la matière active technique: Densité relative, Couleur, Odeur, Viscosité, pH.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 10 de 18

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète et gaz de thermolyse de toxicité différente peuvent se produire. Dans le cas des produits hydrocarbonés tels que CO, CO₂, aldéhydes et des suies. Ceux-ci peuvent être très dangereuses si elles sont inhalées en concentrations élevées ou dans des espaces clos.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 11 de 18

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
90622-57-4	Hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1995)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1993)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 >25 mg/l	Rat		
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	study report (1982)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	study report (1982)	OECD Guideline 402
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes				
	orale	DL50 > 7100 - 7800 mg/kg	Rat	Study report (1961)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 2200 - 2500 mg/kg	Lapin	Study report (1961)	Standard acute method, applying 4 differ
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 > 21 mg/l	Rat	Study report (1985)	OECD Guideline 403
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >9,4 mg/l	Rat		
1809-14-9	phosphonate de dioctyle				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	Exploratory acute oral study on rats: th
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1994)	OECD Guideline 402
68187-67-7	Amines, alkyle en C12-14, phosphates d'isooctyle				
	orale	ATE 500 mg/kg			
	cutanée	ATE 1100 mg/kg			
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium				
	orale	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1989)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 >5 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 12 de 18

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Inhalation, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

Référence à d'autres rubriques: 2.1, 4.2.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 13 de 18

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
75-28-5	isobutane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l 29,535	96 h	Fish, no other information	review article or handbook (2008)	The Ecosar class program has been developed
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l 13,946	96 h	Green algae (no further information)	other: (2008)	The Ecosar class program has been developed
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l 17,133	48 h	Daphnid no other information.	review article or handbook (2008)	The Ecosar class program has been developed
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 2,094	30 d	Fish, no other information	other: (2008)	The Ecosar class program has been developed
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l 1,254	30 d	Daphnid no other information.	review article or handbook (2008)	The Ecosar class program has been developed
90622-57-4	Hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l > 1000	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Study report; company data (1995)	OECD Guideline 201
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,209	28 d	Oncorhynchus mykiss	Company report (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	Study report; company data (2012)	OECD Guideline 211
64742-54-7	Huile de base - non spécifié, distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l > 100	96 h	Pimephales promelas	study report (1995)	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l >1000	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l > 10000	48 h	Daphnia magna	study report (1988)	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l >= 1000	14 d	Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdner)	CONCAWE, Brussels, Belgium (2010)	The aquatic toxicity was estimated by a
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l > 13,4	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 12 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l ca. 2,4	48 h	Daphnia magna	Publication (1986)	other: As described in: The evaluation o
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l 0,778	28 d	Oncorhynchus mykiss	CONCAWE, Brussels, Belgium (2009)	QSAR
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 14 de 18

1809-14-9	phosphonate de dioctyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	ca. 6,8	96 h	Danio rerio	Study report (1994) EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	18,4	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2017) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	ca. 2,87	48 h	Daphnia magna	Study report (2017) OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	> 100	3 h	Boue activée	Study report (1994) other: 87/302 EEC page 118-122
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	> 10000	96 h	Cyprinodon variegatus	Study report (1986) OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2005) OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	> 1000	48 h	Daphnia magna	Study report (1993) EPA OTS 797.1300

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
75-28-5	isobutane	2,76
74-98-6	propane	2,36
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes	4,5
106-97-8	butane	2,89
1809-14-9	phosphonate de dioctyle	ca. 6,13
97675-24-6	Benzène, dérivés alkylés en C9-13, dist. résidus, sulfonés, sels de calcium	10,68

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
90622-57-4	Hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% d'aromatiques	144,3	calculé	Other company data (
64741-66-8	Hydrocarbures, C7-C9, Isoalcanes	198,7	Mytilus edulis	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 15 de 18

13.1. Méthodes de traitement des déchets**Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E0

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 16 de 18

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	63 190 277 327 344 381 959
Quantité limitée (LQ):	1000 mL
Quantité exceptée:	E0
EmS:	F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
Dispositions spéciales:	A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y203
Quantité exceptée:	E0
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	203
IATA-Quantité maximale (cargo):	150 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
Marine polluant:	no

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz inflammables.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles: Aucune information disponible.

Directive 2004/42/CE relative à COV dans les vernis et peintures: Aucune information disponible.

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 17 de 18

Information supplémentaire

Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Directive aérosol (75/324/CEE)

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 5,9,11,12.

Abréviations et acronymes

Flam. Gas 1: Gaz inflammables, catégorie de danger 1
Aérosol 1: Aérosol, catégorie de danger 1
Press. Gas (Liq.): Gaz sous pression: Gaz liquéfié
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables, catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration, catégorie de danger 1
Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1
Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3
Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1
Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2
Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
IATA: International Air Transport Association
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL/DMEL: Derived No Effect Level / Derived Minimal Effect Level
WEL (UK): Workplace Exposure Limits
TWA (EC): Time-Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
STEL (EC) Short Term Exposure Limit
CL50: Lethal Concentration
EC50: half maximal Effective Concentration
CEr50: means EC50 in terms of reduction of growth rate

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

902 Huile d'entretien+ 400ml HT2

Révision: 02.07.2026

Code du produit: 1108519

Page 18 de 18

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	D'après les données d'essais
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)